



Pôle Animation
Direction Sports-Loisirs
Service des Sports

Partie Réservee à l'Administration	
▪ Date d'enregistrement	
▪ Commission municipale P.P.	
▪ Décision du Conseil Municipal	
▪ Versement/mandatement	

DEMANDE DE SUBVENTION SPECIFIQUE

AIDE à l'ENCADREMENT

NOM DE L'ASSOCIATION :

Nom et prénom du demandeur :

Tel : **Mail** :

Nature du recrutement :

(merci de préciser la durée du temps de travail hebdomadaire) :

Nom et prénom du bénéficiaire :

Missions :

Qualifications :

- Joindre copie du « Contrat de Travail à Durée Indéterminée » CDI
- Joindre copie du ou (des) diplôme(s) d'encadrement sportif
- Joindre Budget Prévisionnel lié à ce recrutement ou à ce poste

Montant de la subvention demandée :

..... €

Nombre de semaine en compensation :

.....

Fait à Vannes, le
Signature et cachet de l'Association :

Objectifs

Pour répondre aux attentes des sportifs en matière de performance et d'excellence sportive, mais aussi pour être en capacité d'accueillir un grand nombre de licenciés, certaines associations ont recours à des encadrants professionnels diplômés d'Etat.

Ces emplois représentent une charge importante pour l'association. Afin d'aider à la pérennisation du poste, la mairie peut verser une aide sous certaines conditions. En contrepartie, le club mettra son éducateur à disposition des Ticket Sports-Culture, en proportion de l'aide reçue. Une convention sera mise en place.

Critères et dotations

L'éducateur doit disposer d'un diplôme d'état et être employé sur un contrat à durée indéterminée, sur la base d'un **mi-temps minimum**. La demande doit être renouvelée chaque année.

Le club s'engage à participer, par la mise à disposition de l'un de ses cadres diplômés, aux opérations « Ticket Sports-Culture »

9.200 euros (plafond)	8 semaines		4.600 euros	4 semaines
8.050 euros	7 semaines		3.450 euros	3 semaines
6.900 euros	6 semaines		2.300 euros	2 semaines
5.750 euros	5 semaines		1.150 euros	1 semaine

- Lors d'une première demande, l'aide ne pourra être supérieure à **1.150 €**.
- Lors d'une demande d'aide supérieure, hors plafond, le montant sera limité à **1.150 €**.